



COMPTE RENDU  
DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE SUPERVISION DU 29 AVRIL 2024.

\*\*\*\*\*

**Convocation** N°50/MPKOU/2024D/261/SICD/SA du 25 avril 2024.

**Lieu** : Salle de réunion du Maire.

**Président de séance** : Monsieur Inoussa ZIME CHABI, Maire de la commune de Parakou.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Hyacinthe O. ELEGBEDE, Secrétaire Exécutif de la Mairie de Parakou.

Etaient présents à cette session, les conseillers dont les noms suivent :

- 1 - ZIME CHABI Inoussa, Maire, Président du conseil de supervision ;
- 2- YARI Mohamed Abdel Taya, 1er Adjoint au Maire ;
- 3- OROU-GANKOU Moustapha, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;
- 4 – ADAM ABDOULAYE Alimatou, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;
- 5 – HOUNDIN Judicaël, Président Commission des Affaires Economiques et Financières
- 6- DRAMANE S. Daouda, Président Commission de la Coopération et des Relations avec les Institutions,
- 7- AROUNA Adiza, Présidente de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles,
- 8-CHABI DOUAROU Boni, Président de la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales ;

Tous les huit (08) membres du conseil de supervision, ont répondu présent à l'invitation du Maire.

Le conseil de supervision a donc valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1- Examen et adoption du compte rendu de la session ordinaire du 20 mars 2024 ;
- 2- Examen du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif du mois de mars 2024 ;
- 3- Étude du dossier de reconnaissance officielle des Associations de Développement des Quartiers (ADQ) du premier arrondissement dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet COSO ;
- 4- Divers.

### Déroulement de la séance :

A l'ouverture de la session, Monsieur Inoussa **ZIME CHABI**, Président du Conseil de Supervision, a remercié les conseillers pour leur présence en vue de discuter des questions de développement de la ville.

#### **1- Étude et adoption du compte-rendu de la session ordinaire du 20 mars 2024 ;**

La session du 20 mars 2024 a porté sur plusieurs sujets points. Il s'agit entre autres de :

- 1- étude et adoption du compte-rendu de la session ordinaire du 13 février 2024 ;
- 2- examen et adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif du mois de février 2024;
- 3- étude et adoption du premier collectif budgétaire de la commune de Parakou;
- 4- autorisation de participation d'un cadre technique à la formation organisée par l'ASIN du 21 janvier au 03 mars 2024 (à titre de régularisation) ;
- 5- autorisation de signature de la convention de partenariat pour l'appui dans le recouvrement des redevances publicitaires des impôts entre la mairie de Parakou et cabinet TOSU et CONSEIL ;
- 6- autorisation de revalorisation de l'indice de traitement et d'institution des sursalaires au profit des agents de la Mairie de Parakou ;
- 7- autorisation de reconduction de l'équipe des agents collecteurs de la CDL ;
- 8- autorisation pour l'octroi de l'allocation des indemnités de technicité et pour l'appui aux opérations spéciales de recouvrement des arriérés d'impôts locaux aux chefs de services des CIPE de la commune de Parakou ;
- 9- autorisation de rétrocession des frais d'amortissement de matériels de la CCAROM virés dans le compte de la commune.
- 10- divers

Le compte rendu de cette session a été adopté par huit (08) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention

#### **2- Examen et adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif du mois de mars 2024**

Ce rapport retrace les différentes actions menées par le Secrétaire Exécutif pour le bon fonctionnement des services municipaux.

En dehors de la tenue régulière des séances hebdomadaires du comité de direction, diverses activités ont été menées dont entre autres :

- finalisation du premier collectif budgétaire 2024 ;
- déploiement du matériel réseau dans le cadre du PITN2R ;
- travaux d'entretien des feux tricolores de la ville ;
- travaux de rapprochement entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- suivi des dossiers financiers auprès du Contrôleur Financier ;
- suivi des chantiers de la commune.

Le rapport du Secrétaire Exécutif retrace également les délibérations et instructions du conseil de supervision ainsi que celles du conseil municipal qui ont été transmises à l'autorité de tutelle.

Les autres points du rapport concernent :

- les délibérations du conseil communal soumises à l'approbation du Préfet ;
- les délibérations du conseil de supervision soumises à l'approbation du Préfet ;
- les actes du maire soumis à l'approbation du Préfet ;
- les actes du Secrétaire Exécutif soumis à l'approbation du Préfet ;
- les décisions, conventions ou contrats, notes de services, circulaires signés par le Secrétaire Exécutif.

Le document a été adopté par huit (08) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

### 3- Étude du dossier de reconnaissance officielle des Associations de Développement des Quartiers (ADQ) du premier arrondissement dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet COSO ;

Le projet de Cohésion Sociale (COSO) intervient depuis l'année dernière dans la commune de Parakou. Les interventions du projet sont pour l'instant axées sur les activités de sensibilisation. La zone cible d'intervention dans la commune de Parakou est le premier arrondissement. Dans le fonctionnement du projet et pour sa mise en œuvre effective, des associations de développement de quartier ont été constituées dans les 29 quartiers que compte le 1<sup>er</sup> arrondissement. Ces associations pour se formaliser ont introduit une demande en reconnaissance à l'endroit de la commune. Chaque Association de Développement de Quartier (ADQ) a donc constitué un dossier composé d'une demande de reconnaissance, d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, d'un exemplaire des statuts et du règlement intérieur et les pièces d'identité de ses membres.

Les membres du Conseil de Supervision ont procédé dans un premier temps à la vérification de la représentativité de tous les quartiers du premier arrondissement puis dans un second temps à la vérification des pièces fournies.

Suite à ces différentes vérifications, les ADQ du 1<sup>er</sup> arrondissement ont été reconnues dans le cadre du projet CoSo. Les dossiers constitués seront envoyés à la préfecture pour une formalisation légale.

Le principe de la reconnaissance a été obtenu par huit (08) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

#### 4- Divers

Au point des préoccupations diverses, les membres du Conseil de Supervision ont évoqué la situation de leurs primes de session. A ce sujet le Secrétaire Exécutif a rassuré le Conseil que toutes les dispositions sont prises notamment au niveau de la Direction des Affaires Administratives et Financières et au Secrétariat Administratif pour que le point exhaustif soit fait en vue du paiement.

Les membres du Conseil de Supervision sont également revenus sur la situation du cimetière municipal. Le secrétaire Exécutif a expliqué que la procédure en seuil est bouclée et que le rechargement du site sera effectif très prochainement. Les réflexions sur l'avenir de ce cimetière ont conduit les membres du Conseil a proposé que le Secrétaire Exécutif prenne en compte la construction de cimetières dans les trois arrondissements de la commune pour les prochaines planifications.


Le Deuxième Adjoint au Maire (DAM) a rendu compte au conseil des démarches et des discussions qu'il a eu avec les propriétaires du domaine utilisé comme place « IDI » de Guema. Il faut retenir de ces échanges que les propriétaires sont disposés à céder ce domaine contre juste dédommagement.

Les conseillers ont pris acte du compte rendu du DAM et ont souhaité que la situation soit suivie de près et rendu formelle.

Démarrée à 15 heures 02 minutes, la séance a pris fin à 16 heures 30 minutes.

Fait à Parakou, le 29 avril 2024

Le Secrétaire de séance,  
  
Hyacinthe O. ELEGBEDE. -

Le Président de séance,  
  
Inoussa ZIME CHABI.-



SÉANCE: CONSEIL DE SUPERVISION

DATE: 29 avril 2024

HEURE: 09h

LIEU: Salle VIP

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENTS
1	INOUSSA ZIME CHABI	Maire	97480549	
2	Herman Justicael	P/CAEF	98591818	
3	YARI Mohamed Abdoulaye	PAM	97483048	
4	BROU-GANKOU Moustapha	PAM	66742759	
5	ABDOU-LAYE Alematou	TAM	66141333	
6	DRAMAHÉ S. Dawda	PLERCI	66261414	
7	CHABI Joussouf Bonni	P/CAEF - P/Colef	62842898	
8	AROUNA Adji Zaton	P/CASC - P/Sec	96833894	
9				
10				



SÉANCE:

Conseil de Supervision

DATE:

29 avril 2024

LIEU:

Salle de réunion du Maire

HEURE:

10h

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION	CONTACTS	EMARGEMENTS
1	ZIME CHABI Jouvssa	MAIRE	97480549	
2	CHAGI Bourkou Bour	P/Chie, P/leget	62842898	
3	Houssain Symane judiciaire	PROTEF	61 20 50 50	
4	AROUNA Adigaton	PI CAS C	96 83 39 94	
5	OROU-SANKOU Mouctapha	PAM	66 74 27 59	
6	YARI Mohamed Abdell Touga	PAM	97483048	
7				
8				
9				
10				